

[Traduction]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député sait très bien que la déclaration sous serment sur la foi de laquelle le mandat a été émis date de juin 1985. Les irrégularités n'ont été constatées que le 26 août dernier.

Je peux dire au député que mon prédécesseur a suivi la procédure établie. Il en a suivi toutes les étapes. J'en ai discuté personnellement avec lui et il m'a dit avoir lu la déclaration sous serment comme il devait le faire.

Cette déclaration sous serment reposait sur des faits. Comme d'autres il a cru, à juste titre, que ces faits étaient exacts. On s'est aperçu, par la suite, que ce n'était pas le cas.

● (1420)

LES DÉMISSIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aurais cru étant donné l'importance de cette affaire et la catastrophe qui l'a précédée, l'ex-solliciteur général aurait interrogé personnellement ceux qui avaient établi et signé la déclaration sous serment, de même que ses hauts fonctionnaires pour s'assurer que les faits étaient véridiques.

J'ai demandé au vice-premier ministre si cela avait été fait ou non. Comme je n'ai pas obtenu de réponse et que le solliciteur général a répondu lui-même, je voudrais lui poser une question quant à la situation actuelle de son service de sécurité. Le chef de ce service a-t-il été congédié? A-t-il démissionné pour d'autres raisons? Pourquoi a-t-il été réembauché immédiatement à titre de conseiller spécial du solliciteur général? Pourquoi trois des cinq sous-directeurs du Service de sécurité ont-ils démissionné ces derniers mois? Pourquoi le Service de sécurité est-il, en fait, sous tutelle depuis la nomination de Gordon Osbaldeston? Qu'advient-il de la responsabilité ministérielle? Pourquoi des fonctionnaires démissionnent-ils? Pourquoi le ministre actuel n'assume-t-il pas ses responsabilités en démissionnant lui aussi?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à répéter au député que le ministre prend ses responsabilités très au sérieux.

Le Service canadien du renseignement de sécurité a eu connaissance, le 26 août, des inexactitudes que contenait la déclaration sous serment. J'en ai été averti le 27 août. J'ai immédiatement donné l'ordre à M. Finn, qui était alors le directeur de SCRS, de mener une enquête interne sur le champ. J'ai aussitôt ordonné à l'inspecteur général d'effectuer une enquête et j'ai immédiatement demandé à l'équipe Osbaldeston de se pencher sur cette affaire.

Des mesures rapides et décisives ont été prises. Par-dessus le marché, j'ai averti le CSARS et les tribunaux et j'ai fait prendre des mesures provisoires pour resserrer davantage l'émission des mandats et mettre en place les autres mesures qui s'imposaient. Je prends mes responsabilités au sérieux comme on a pu le constater.

Questions orales

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous pouvons constater que le solliciteur général supervise un Service canadien du renseignement de sécurité où règne la pagaille la plus complète.

LA POSITION DES MINISTRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, puis-je m'adresser de nouveau au vice-premier ministre? Le fait est que l'ancien solliciteur général a signé une demande de mandat sur la foi d'une fausse déclaration.

Cet acte semble avoir compromis un procès pour tentative de meurtre. Il peut également avoir compromis toute l'enquête sur l'écrasement de l'avion d'Air India qui a entraîné la mort de 329 personnes, de nationalité canadienne pour la plupart.

Compte tenu de l'erreur incroyable qui a été commise au sujet de la déclaration sous serment et de la désorganisation, de la pagaille et du mécontentement qui semblent régner au sein du Service canadien du renseignement de sécurité, comment se fait-il—et je pose la question au vice-premier ministre—que les deux ministres en question soient toujours au cabinet?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer que le député fait des suppositions injustifiées qui n'ont rien à voir avec la réalité.

Le gouvernement est intervenu de façon rapide et décisive en envoyant des équipes d'enquêteurs et en prenant des mesures provisoires pour assurer l'intégrité du Service de la sécurité du Canada. Voilà ce que fait le gouvernement. Nous avons agi, comme d'habitude, avec la plus grande promptitude.

L'ENQUÊTE SUR L'ÉCRASEMENT D'UN APPAREIL D'AIR INDIA

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Son ministère est une véritable foire, monsieur le Président, et le ministre le sait. A cause de la négligence crasse du ministre et de son prédécesseur, les grands responsables du crime le plus odieux et le plus brutal de l'histoire du Canada vont vraisemblablement demeurer impunis.

C'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Ne pourrait-il pas convenir qu'en raison de la négligence crasse du solliciteur général actuel et de son prédécesseur, les grands responsables de l'écrasement de l'appareil de la Société aérienne Air India vont vraisemblablement demeurer impunis, parce qu'ils ont approuvé un affidavit qui tentait délibérément d'inuire les tribunaux en erreur?

● (1425)

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'éprouve quelques difficultés pour ce qui est de ma négligence crasse, étant donné que je n'étais pas solliciteur général à l'époque où l'accident est survenu.